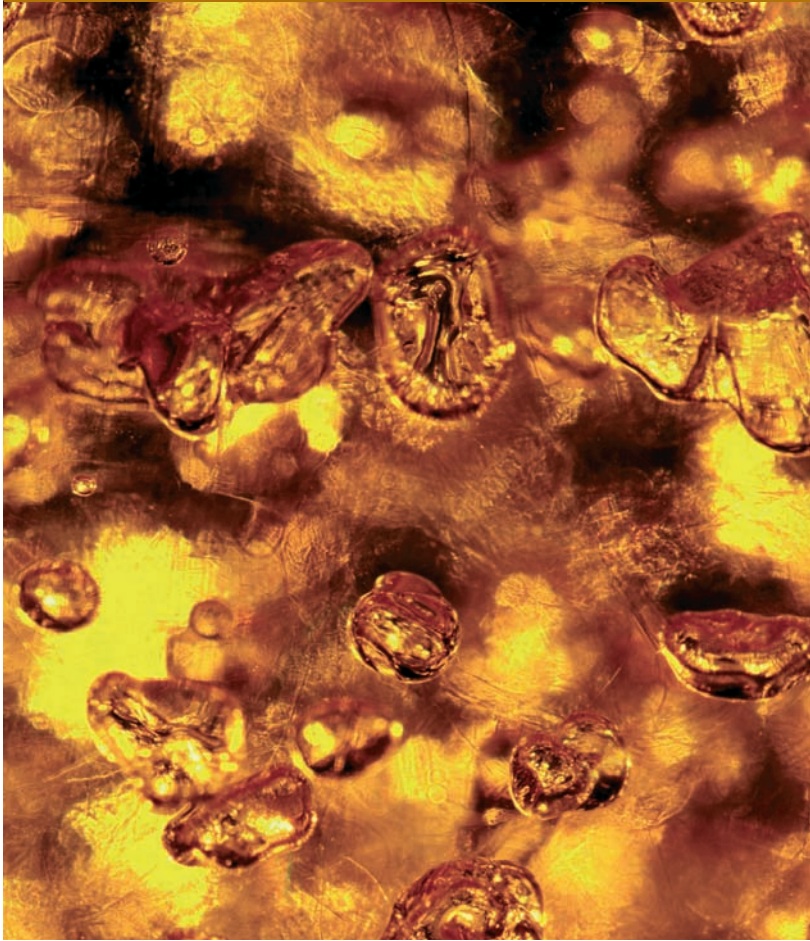


TAXE APPRENTISSAGE 2010



Votre parole vaut de l'or...

- **Vous avez le pouvoir de choisir**
Votre position de décideur vous donne le droit de choisir l'établissement bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage, seul impôt où vous maîtrisez l'utilisation des fonds prélevés.
- **Vous profession s'enrichit**
De compétences et de talents indispensables au développement et à l'évolution de votre entreprise ou de votre secteur d'activité grâce aux partenariats construits depuis de longues années avec les formations consulaires.
- **Votre contribution est précieuse**
Ainsi vous soutenez la formation de vos futurs collaborateurs ou porteurs de projets issus des écoles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.
- **Votre choix doit être respecté**
La personne qui remplit le bordereau de déclaration doit respecter votre vœu...

Les écoles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux vous remercient



Votre parole vaut de l'or...

SOUHAIT DE VERSEMENT TAXE 2010

à transmettre au chef d'entreprise, à l'expert comptable ou au comptable
pour informer l'organisme collecteur de votre décision

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Fonction :

signature

Plusieurs choix possibles :

- Décide de verser une partie de ma taxe d'apprentissage à l'IDAE au titre du BAREME
- Décide de verser une partie de ma taxe d'apprentissage à l'ICFA au titre du QUOTA

Ces deux écoles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux sont habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage

Raison sociale ou Nom

Adresse

Code Postal Ville

Code APE

Téléphone Courriel

Pour un suivi efficace, nous vous invitons à nous tenir informés de vos vœux de versement.
Vous pouvez utiliser le fax au 05 56 79 52 68 ou le courriel ipc@formation-lac.com

POUR VOUS SIMPLIFIER LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

il vous suffit d'utiliser la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux organisme collecteur :

- Renseignements
- Calcul et déclaration de la taxe
- Envoi du bordereau

Information IPC direct au 05 56 79 50 80

Information Taxe d'Apprentissage sur www.bordeaux.cci.fr

